



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1369325-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/43/S

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Méditerranée - Modification de la délibération n°2020/103/S du 17 juillet 2020

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	3
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon est actionnaire de la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M) à hauteur de 20% du capital social et détient à ce titre, deux sièges d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Les représentants de la Ville ont été désignés par délibération du 17 juillet 2020 lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Par délibération du 28 février 2025, la Ville a acté la vente de 30 actions ainsi que d'un poste d'administrateur au bénéfice de la Commune de Carcès, et 30 actions au profit de la Commune de la Valette.

Il convient donc de désigner un représentant de la Ville de Toulon au sein du Conseil d'administration de la S.P.L.M.

Aux termes de l'alinéa 4 de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être décidé à l'unanimité de procéder à cette désignation à mains levées, étant donné qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose ici le vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-21, L2121-33 et L1524-5,

Vu la délibération n°2020/103/S du 17 juillet 2020, désignant les représentants de la Ville au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement Méditerranée (S.P.L.M.),

Vu la délibération 2025/15/S du 28 février 2025 relative à l'adhésion de la Commune de Carcès à la Société Publique Locale Méditerranée et cession de parts détenues par la Ville de Toulon au sein de la S.P.L.M. aux Communes de la Valette-du-Var et de Carcès.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la délibération n°2020/103/S du 17 juillet 2020,
- de procéder à la désignation du représentant de la Ville à mains levées,
- de désigner Monsieur Robert CAVANNA, représentant de la Ville de Toulon au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Méditerranée,
- d'autoriser le représentant de la Ville à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Président du Conseil d'Administration,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur JEROME, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Madame MONDONE, ne participe pas au vote

Avant la présentation du dossier, Monsieur CAVANNA et Madame LEVY sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

- de procéder à la désignation à mains levées :

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

- de désigner Monsieur Robert CAVANNA :

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1369042-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/44/S

Objet : Recrutement sur un emploi permanent d'un chef de projet en communication numérique (catégorie B, filière administrative ou technique, grade rédacteur ou technicien) au service Numérique/Image au sein de la Direction Communication - Recours éventuel à un agent contractuel de catégorie B

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Direction de la Communication, rattachée au Directeur Général des Services, est une entité opérationnelle chargée de la communication institutionnelle de la Ville de Toulon. Elle est structurée en deux services : Publication et Numérique Image. Le service Numérique Image s'occupe de la communication sur les supports numériques, incluant le site Internet, les journaux électroniques et les écrans d'affichage. Il assure également la production audiovisuelle. Par ailleurs, il pilote la mise en place et la gestion du portail des démarches administratives, en collaboration transversale avec l'ensemble des directions de la Ville.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il y a lieu de recruter un Chef de projet en communication numérique (catégorie B, filière administrative ou technique, grade Rédacteur ou technicien) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir les compétences requises suivantes :

- un niveau d'études BAC – BAC+2 en communication, informatique ou numérique,
- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- maîtrise des nouvelles technologies de l'information orientées web,
- maîtrise de la méthodologie et de l'évaluation de projet,
- savoir réaliser des choix technologiques adaptés aux besoins,
- être force de proposition et trouver des solutions technologiques adaptées à la stratégie de communication,
- savoir développer et entretenir des réseaux de professionnels d'information,
- savoir sensibiliser et former aux techniques numériques les contributeurs,
- esprit d'analyse et adaptabilité à des situations variées,
- capacités rédactionnelles,
- rigueur, organisation et planification,
- esprit d'équipe et sens du relationnel,
- aptitudes à la communication,
- esprit d'initiative,
- ponctualité,
- sens du service public.

Ses missions seront les suivantes :

- * Mise en place et administration du portail des démarches :
 - échanger et animer le réseau des contributeurs des services concernés pour la mise en place du portail des démarches et la production des informations,
 - mise en place des démarches et production de formulaires PDF saisissables et webform,
 - administration et mise à jour de la plateforme en collaboration avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- * Mise à jour du site Internet de la Ville :
 - contribuer sur le site Internet,
 - échanger et animer le réseau des contributeurs,
 - échanger avec les services internes de la direction,
 - assurer le suivi technique avec la Direction des Ressources Numériques Mutualisées.
- * Mise à jour des différents supports numériques de la Ville (écrans mairie, écrans du pôle famille, journaux électroniques...)

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade de Rédacteur ou Technicien selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 597.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le Supplément Familial de Traitement.

Au vu des besoins du service et de la nature des fonctions, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourrait être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Considérant qu'une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var pour le poste,

Considérant qu'un appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste de chef de projet en communication numérique,

Considérant que les besoins du service Numérique/Image de la Direction Communication pourraient nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire d'un diplôme niveau BAC/BAC+2 et possédant une expérience pour exercer cet emploi permanent de catégorie B, filière administrative ou technique, à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un chef de projet en communication numérique contractuel sur un emploi permanent,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Massi', with a stylized flourish.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Mounier', with a stylized flourish.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1369606-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/46/S

Objet : Attribution de subventions à 20 associations intervenant dans le cadre du parcours culturel et sportif 2025-2026 et signature des conventions et avenants correspondants

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville propose, en concertation avec l'éducation nationale, un parcours culturel et sportif à l'attention de l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles toulonnaises.

De nombreuses activités sont proposées par les services de la Ville, comme par exemple l'organisation des rencontres chorales, de Toulon sur Livres, l'accueil dans les musées, les médiathèques, dans les centres de loisirs permanents, sur les stades et piscines.

Pour compléter son offre, la Ville soutient aussi de nombreuses associations agissant en faveur des écoliers.

Ces associations interviennent ensuite dans le cadre du Parcours Citoyen de l'élève (Artistique, Culturel et Sportif).

Conformément à la délibération n°2023/491/S du 29 septembre 2023, la Ville a lancé un appel à projet pour permettre d'accueillir plus d'associations volontaires susceptibles d'intervenir auprès des écoles.

Afin de pouvoir allouer ces subventions, sur les crédits ouverts sur le compte 6574, au titre du Budget 2025, il vous est proposé les bénéficiaires ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Naturoscope (3503)	13 000 €	054200	S800010379	Programme de sensibilisation au développement durable. Propositions de classes Posidonie, de classes Immersion, d'ateliers Moustique et de classes sur les économies d'énergie et d'eau.
Graine d'Or (3619)	2 600 €	067120	S800010380	Accompagnement de 3 écoles à la mise en place d'un potager.
Graine d'Or (3620)	2 680 €	067120	S800010381	3 classes de 3 écoles découvrent le jardinage.
Parallel Factory (3300)	2 000 €	063999	S800010382	Découverte d'une création audiovisuelle au Musée d'Art de Toulon pour 5 classes de 5 écoles élémentaires différentes.
Parallel Factory (3287)	2 000 €	063999	S800010383	Ateliers d'expérimentation sonore proposés à 10 classes de 5 écoles élémentaires différentes.

Festival de Musique de Toulon et sa Région (3576)	6 000 €	002448	S800010384	Une centaine de classes assiste au festival de musique de Toulon. Plusieurs concerts sont proposés au Palais Neptune, au Gymnase du Lycée Dumont D'Urville, au Conservatoire de Musique et à la Salle Mozart.
Association 3/12 ans (3596)	1 000 €	042573	S800010385	Les élèves sont sensibilisés aux Fake-News. Ateliers de prévention et réflexion sur les fausses informations rencontrées sur les réseaux sociaux.
Association 3/12 ans (3597)	900 €	042573	S800010386	30 classes du CE1 au CM2 participeront à la semaine sans écran du 11 au 22 mai 2026.
Chercheurs en herbe (3467)	13 300 €	68111	S800010387	Atelier Mer et jardins : faire découvrir la Rade pour 700 élèves. Atelier jardin : initiation à la Nature et au Jardin pour 850 élèves.
Chercheurs en herbe (3470)	3 000 €	68111	S800010388	Mise en œuvre d'Aire Terrestre Educative sur 3 écoles : Brunet 2, Les Moulins et Pont Neuf.
Judo 83 (3282)	5 000 €	058240	S800010389	Découverte du judo à environ 600 élèves de maternelles et élémentaires. Cérémonie de remise de ceinture en fin de séances.
Orchestre de chambre de Toulon et du Var (3563)	7 000 €	057095	S800010390	12 demi-journées d'interventions dans les écoles maternelles et 10 demi-journées dans les écoles élémentaires pour éveiller les élèves à la musique instrumentale par l'intermédiaire d'un conte musical.
Jeunesse Musicales de France en Région PACA (3275)	6 000 €	068233	S800010391	Programmation de 2 spectacles musicaux diffusés 2 fois chacun à l'attention de 200 élèves.
Les Petits Débrouillards (3640)	7 300 €	051390	S800010392	Activités d'art et sciences pour 10 classes de CM1-CM2. Découverte de la science par l'expérimentation.
Centre archéologique du Var (3345)	1 500 €	001373	S800010393	Faire découvrir la vie des hommes de la préhistoire à travers les découvertes archéologiques. Actions proposées entre le 6 janvier et le 21 décembre 2025.
La Farlède Toulon Echecs (3395)	2 800 €	013818	S800010394	32 ateliers d'échecs de 8h30 à 11h30, avec un cycle de 8 semaines par classe.
Place de l'image (3642)	3 500 €	065977	S800010395	60 séances à l'attention de 20 classes pour éduquer à l'image
Ligue de l'Enseignement du Var (FOL) (3580)	5 570 €	000962	S800010396	Eveiller l'engagement envers les questions de discrimination à travers l'expression artistique pour 6 classes, soit environ 180 élèves.
Le Potentiomètre (3646)	6 000 €	066881	S800010397	Ateliers de création d'une émission de radio proposés aux classes de CE1 à CM2.
Planète Sciences Méditerranée (3296)	2 000 €	038560	S8000103798	Sensibiliser les classes de maternelle et élémentaire à la biodiversité locale, avec 2 interventions par classe.
L'économe (3571)	3 000 €	071540	S800010399	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les élèves du CE1 au CM2 avec un maximum de 25 élèves par atelier. Pas plus de 2 interventions par école.

Les Yeux dans les Jeux (3298)	5 000 €	061718	S800010400	Animations jeux dans les écoles maternelles et élémentaires pour environ 2000 élèves.
Métropole Glisse (3295)	5 000 €	057544	S800010401	Ateliers de roller les mardis à la journée et les jeudis matin pour les élèves de CM1 et CM2.
Rugby Fauteuil (3317)	15 000 €	064618	S800010402	2 interventions par semaine pour 4 classes, soit plus de 2000 élèves. Sensibilisation au handicap et au handisport.
TOTAL	121 150 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 20 associations listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 121 150 €,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions de subventions annuelles avec les associations Chercheurs en Herbe et Rugby Fauteuil Club TPM,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les avenants aux conventions de subventions avec les associations Festival de Musique de Toulon et sa Région, Les Yeux dans les Jeux et Centre Archéologique du Var,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier, Madame VEYRAT-MASSON sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

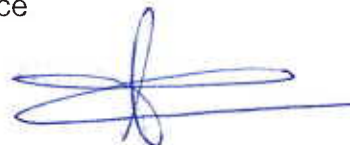
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1369189-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/48/S

Objet : Fixation des taux des
impôts direct locaux 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emiliën LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal de la Ville de Toulon fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

En 2024, avec un taux de 39,39% pour le foncier bâti, Toulon se positionne 7^{ème} taux le plus bas des 22 villes centre de métropole, il est inférieur à la moyenne de la strate qui est de 41,50%.

Le vote du budget primitif de 2025 a concrétisé une nouvelle fois l'engagement de stabilité des taux, respecté depuis 2001.

Le produit fiscal attendu pour 2025 prend en compte une majoration des bases fiscales définitives 2024 de 1,7% correspondant au taux d'évolution des prix à la consommation constaté entre les mois de novembre 2023 et 2024, sans augmentation des taux d'imposition.

L'état de notification 1259 de l'année 2025 transmis par les services fiscaux présente les bases prévisionnelles et le produit prévisionnel de référence. Le montant du produit fiscal voté pour 2025 lors du budget prévisionnel sera ajusté le cas échéant à l'occasion de la plus proche décision modificative.

En conséquence, il est proposé de reconduire à l'identique, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties sur 2025.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16,

Vu l'article 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire à l'identique les taux d'imposition communaux pour 2025, comme suit :
Taxe habitation résidences secondaires : 19,35%
Taxe foncière bâtie : 39,39%
Taxe foncière non bâtie : 29,97%

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer et à transmettre aux Services Préfectoraux en complément de la présente délibération, dès sa réception, l'état n°1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 »,

- de procéder à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche décision modificative, en cas de nécessité,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

CONTRE de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

CONTRE de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1369960-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/49/S

Objet : Rapport sur la dette 2024 - Stratégie d'endettement 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Par délibération n°2023/359/S du 03 mai 2023, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire de Toulon à prendre diverses décisions, notamment pour contracter les produits nécessaires au besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours.

En application de cette délibération et de la circulaire IOC B 1015077C, le présent rapport synthétise les différentes actions menées en 2024 et définit la stratégie de gestion de la dette pour 2025.

1° Caractéristiques globales de l'encours de dette

L'analyse de la dette est réalisée en date du 31 décembre 2024 sur l'encours total de la Commune de Toulon, au Budget principal, pour un montant de **50 800 764 €**.

*** Les chiffres-clés à retenir au 31/12/2024 :**

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2024	31/12/2023	Variation
La dette est de	50 800 764 €	56 445 135 €	- 5 644 371 €
Son taux moyen s'élève à	1,95%	2,12%	- 0,17%
Sa durée résiduelle moyenne est de	9 ans et 9 mois	10 ans et 7 mois	- 10 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 2 mois	5 ans et 8 mois	- 6 mois

Durée de vie résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La dette de la Commune est indexée à **100%** sans risque noté **1A**, soit le niveau le moins risqué tant en termes de volatilité de l'index (chiffre) que de dangerosité de la structure (lettre). La dette est ventilée en appliquant la double échelle de risque officialisée dans la charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler »), reprise dans la circulaire du 25 juin 2010.

Au 31 décembre 2024, la dette du budget principal s'élève à **50,8 M€**.

Le stock de dette est en diminution de 5,6 M€, soit - 9,93% par rapport à son niveau de 2023 (56,4 M€ en valeur).

Ce stock reste nettement inférieur à son niveau de 2001, ce qui démontre le désendettement important et progressif de la Ville :

2024	2001	Ecart en %	Ecart en valeur
50,8 M€	190 M€	- 73,26%	- 139,2 M€

2° La structure de l'encours par type de dette

L'encours de trésorerie moyen de la Ville est de 44,1 M€ en 2024.

En 2024, la Municipalité n'a pas contracté de ligne de trésorerie, son fonds de roulement a été suffisant pour les décaissements de fin d'année.

3° La structure de l'encours par type de taux

(Cf. Annexe 2 – Structure de la dette)

La structure de l'encours de la dette au 31 décembre 2024 est ventilée par différents types de taux :

- taux fixes pour **85,70%** (85,37% en 2023),
- taux variables pour **12,90%** (13,00% en 2023),
- livret A pour **1,40%** (1,63% en 2023).

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

Taux variables : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Ester).

Livret A : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

La part des **taux fixes** représente **85,70%** de l'encours. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.

Les **14,30%** restants (livret A compris), sont indexés à **taux variable** (non structuré). Cette part permet de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. En plus d'un coût avantageux, les taux variables apportent de la souplesse à la dette. Dans ce contexte de taux incertain, l'indexation variable permet de pouvoir réaménager sa dette quand les anticipations de taux se seront stabilisées.

Le coût de l'endettement (frais financiers) consenti en 2024 s'est élevé à 1,13 M€. Il est comparable aux années 2023 et 2022 et se répartit comme suit :

- * 0,80 M€ réglés sur les contrats à taux fixe, soit 70,65% des intérêts,
- * 0,30 M€ réglés sur les contrats aux taux indexés (Ester, TAG, Euribor), soit 26,41% des intérêts,
- * 0,03 M€ réglés sur les contrats sur livret A, soit 2,94% des intérêts.

*** Analyse du taux moyen de la dette au 31/12/2024 :**

Le taux moyen annuel de la dette est la moyenne pondérée par les encours des taux de chaque emprunt relevé au jour de l'analyse. Pour homogénéiser le calcul, ces différents taux sont tous recalculés en taux annuels de base 30/360.

Le taux moyen s'interprète ainsi comme une photographie instantanée, à la date d'analyse.

Le taux moyen (2024 et 2023 pour comparaison) des différentes catégories de taux se présente comme suit :

Types de Taux	31/12/2024			31/12/2023		
	Encours Ville	Répartition	Taux moyen Annuel	Encours Ville	Répartition	Taux moyen Annuel
Fixe	43 535 426 €	85,70%	1,71%	48 185 907 €	85,37%	1,72%
Variable	6 556 130 €	12,91%	3,42%	7 340 353 €	13%	4,52%
Livret A	709 208 €	1,40%	3,62%	918 875 €	1,63%	3,62%
Ensemble des risques	50 800 764 €	100%	1,95%	56 445 135 €	100%	2,12%

Entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, le taux moyen a diminué de 0,07% s'expliquant principalement par la baisse des taux moyens de l'encours à taux variable (livret A compris).

L'encours global de la dette a diminué de 5,6 M€ :

- l'encours de la dette à taux fixe a diminué de 4,7 M€ en raison notamment de l'amortissement des emprunts constituant cet encours.

Le taux moyen de la dette à taux fixe a diminué durant la période de 1 point de base :

- l'encours variable classique de la Ville a diminué d'environ 0,8 M€ entre 2023 et 2024. Cette diminution provient principalement de l'amortissement des emprunts constituant cet encours.

La dette à taux variable est passée d'un taux moyen de 4,52% à 3,42% en 2024, soit une diminution de 106 points de base :

- l'encours variable indexé en livret A a diminué de 210 k€ entre 2023 et 2024.

La dette indexée sur le livret A est stabilisée entre 2023 et 2024 pour se situer à un niveau de 3,62% au 31/12/2024.

*** Projection du taux moyen de la dette jusqu'au 31/12/2027 :**

(Cf. Annexe 1 – Projection de la dette)

Le taux moyen de chaque catégorie d'emprunts qui compose la dette est la suivante :

Types de Taux	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Fixe	1,71%	1,70%	1,69%	1,68%
Variable	3,42%	2,40%	2,46%	2,57%
Livret A	3,62%	2,93%	2,14%	2,50%
Total	1,95%	1,80%	1,79%	1,79%

D'après les anticipations du marché et à dette constante, le taux moyen de chaque type d'indexation évolue de la manière suivante :

- les emprunts à taux fixe s'améliorent grâce à la diminution du capital restant dû. Le taux moyen de la dette à taux fixe va connaître une baisse à l'horizon 2027 (- 3 points de base sur 3 ans),

- le taux moyen de la dette à taux variable classique diminuera progressivement, suivant les anticipations de marché des taux courts termes,

- le taux moyen de la dette à taux variable indexé en livret A diminuera à partir de 2025 pour atteindre 2,50% en 2027. Cette diminution s'explique par les anticipations de stagnation à un niveau bas de l'inflation française sur les trois prochaines années.

Les anticipations baissières des marchés financiers ont un impact à la baisse sur le taux moyen de la ville.

*** Actions à mener sur le stock de dette :**

- dette à taux fixe : aucune opportunité de renégociation n'a été détectée,

- dette à taux variable : aucune opportunité de renégociation n'a été détectée.

4° La structure de l'encours par type de prêteurs

(Cf. Annexe 2 – Structure de la dette)

Au 31/12/2024, l'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :

Groupe bancaire	Capital restant dû	Pourcentage du CRD	Nombre d'emprunts	Taux moyen
SFIL BANQUE POSTALE	13 124 321 €	25,8%	5	1,57%
SOCIETE GENERALE	10 682 107 €	21%	3	2,48%
GROUPE BPCE	9 407 929 €	18,5%	6	1,40%
CREDIT AGRICOLE	6 240 760 €	12,3%	1	1,36%
DEXIA	4 666 667 €	9,2%	1	4,26%
ARKEA BANQUE	4 634 377 €	9,1%	4	1,71%
AUTRES GROUPE	2 044 603 €	4%	6	1,28%
Total	50 800 764 €	100%	26	1,95%

La dette compte 26 emprunts contractés auprès de 10 groupes bancaires :

- le principal prêteur, le groupe SFIL Banque Postale, représente à lui seul près de 26% du volume des financements,
- suivi par la Société Générale avec près de 21% de l'encours de dette,
- le groupe BPCE, avec moins de 19% des financements, arrive en troisième position,
- la catégorie « Autres groupes » comprend les emprunts signés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C) et d'Action Logement.

Il est intéressant de comparer la durée de vie moyenne avec la capacité de désendettement : une capacité de désendettement inférieure à la durée de vie moyenne signifie qu'une collectivité génère des revenus permettant de rembourser son encours plus rapidement que ne l'exige les contrats, ce qui est le cas pour la Ville de Toulon :

- sa capacité de désendettement au 31 décembre 2024 est de **1,4 ans** contre une moyenne de 6,3 ans pour les communes de même strate,
- la durée de vie moyenne au 31 décembre 2024 de l'encours de dette du budget principal est de **5,2 ans**.

La loi de programmation des finances publiques 2023/2027 a fixé pour objectif un ratio de désendettement maximum de 12 ans pour les villes :

La Commune de Toulon est à moins de 2 ans.

Classée 2^{ème} ville-centre des 22 métropoles **avec la dette la plus faible**, et positionnée la **2^{ème} grande ville de France** parmi les villes de plus de 100 000 habitants, Toulon reste dans le palmarès des villes les moins endettées de France avec une dette par habitant de 279 € quand le montant moyen des villes de même strate est de 1 080 € par habitant.

5° La politique d'endettement de la Ville se caractérise par :

- la reconstitution, selon l'opportunité du marché, d'un volant de dette souple (renégociation),
- l'utilisation d'une partie de son fonds de roulement pour financer ses investissements 2025.

En cas de recours à l'emprunt en 2025, le montant emprunté s'efforcera d'être limité sur une durée de 15 ans, avec utilisation de la double échelle de cotation de A1 à C1.

6° Pour appliquer cette politique d'endettement, le Maire de Toulon reçoit délégation aux fins de contracter si nécessaire :

6°a Des produits de financement :

A ce titre, l'assemblée délibérante autorise, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 :

- de recourir à des produits de financement qui pourront être :
 - et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
 - et/ou des barrières sur Euribor.
- d'y exclure :
 - les contrats avec effet de levier,
 - les contrats basés sur des indices d'inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices,
 - les contrats basés sur des contrats d'indice zone euro ou hors zone euro.

6°b Des instruments de couvertures :

A ce titre, l'assemblée délibérante autorise, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafonds et de taux plancher (COLLAR).

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe 1), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui sont inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil national de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 30 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'€STER,
- Le TMO,
- Le TME,
- L'EURIBOR.

7° Pour l'exécution de ces opérations de couverture ou de financement, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- * 1% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- * 1% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Conformément aux précisions apportées à la délibération n°2023/359/S du 3 mai 2023 autorisant Madame le Maire de Toulon à prendre diverses décisions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal précise que l'autorisation de pouvoir s'entend :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- à contracter des produits mixtes, permettant à la fois la remise à disposition des fonds ainsi qu'une consolidation au compte 16 en fin d'exercice,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin, à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire interministérielle I OC 1015077C du 25 juin 2010, ayant pour objet les produits financiers offerts aux Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/359/S du 03 mai 2023, ayant pour objet l'autorisation donnée à Madame le Maire de Toulon, de prendre diverses décisions pour contracter des emprunts,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la stratégie d'endettement suivie en 2024,
- de valider la stratégie d'endettement 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

- Rapport sur la dette 2024.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur la dette 2024

- Stratégie d'endettement 2025.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1371001-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/50/S

Objet : Demande de soutien financier auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Contrat "Nos communes d'abord" pour une opération communale recevant un commencement d'exécution en 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

En complément des politiques territoriales contractuelles existantes, qui s'attachent à soutenir les projets structurants à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, la Région propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets d'aménagement et de développement local.

Un nouveau dispositif « Nos communes d'abord », voté fin 2021 par le Conseil Régional (délibération n°21-638) prévoit notamment de soutenir les opérations de construction, extension et réhabilitation globale de bâtiments de propriété communale.

Au regard des conditions d'éligibilité qui encadrent ce dispositif, la Ville de Toulon souhaite solliciter le soutien financier du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre de l'année 2025, pour le traitement d'air et de chauffage, ainsi que pour la réfection de la menuiserie au sein de la Mairie d'Honneur.

Cette opération étant estimée à 1 645 704 € HT (soit 1 974 844,80 € TTC), un cofinancement est attendu à hauteur de 200 000 €.

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT
Estimation du projet communal de traitement d'air et de chauffage, ainsi que de la réfection de la menuiserie au sein de la Mairie d'Honneur	1 645 704 €	Conseil Régional SUD PACA	200 000 €
		Autofinancement	1 445 704 €
Total	1 645 704 €	Total	1 645 704 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier, au taux le plus élevé possible, auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif d'aide aux communes "Nos communes d'abord" au titre de l'année 2025,
- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel prévisionnel susmentionné,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1370972-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/51/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la conclusion d'un Contrat Local de Santé et la constitution d'un Conseil Local en Santé Mentale

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le Contrat Local de Santé (CLS) a vocation à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Cet outil est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, en vue de mettre en œuvre des actions, au plus près des territoires et des besoins de la population.

La Ville de Toulon, soucieuse de participer à cette dynamique collective et participative, souhaite s'associer à l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) avec la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS).

En parallèle, il a également été décidé de constituer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), permettant ici de définir et mettre en œuvre, aux côtés de l'ARS PACA et de différents professionnels, des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Pour mener à bien ce double processus, un soutien financier de l'ARS PACA peut être alloué à la Ville de Toulon pour ce qui concerne le poste de coordinateur. Très concrètement, il s'agirait d'un cofinancement pour une année renouvelable (sous réserve du lancement effectif du CLS et du CLSM) de l'ETP nécessaire à la coordination des 2 dispositifs, soit un financement à hauteur de 0.5 ETP pour un montant maximum de 30 000 €.

Aussi, la Ville de Toulon ayant identifié en son sein un coordinateur en vue de conclure un Contrat Local de Santé (CLS) et de constituer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), une demande de subvention auprès de l'ARS PACA est formalisée au titre de l'année 2025 et un soutien est attendu, à hauteur de :

- 15 000 € pour l'accompagnement dans le cadre du CLS,
- 15 000 € pour l'accompagnement dans le cadre du CLSM.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre de l'année 2025, pour la conclusion d'un Contrat Local de Santé (CLS) et la constitution d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM),
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

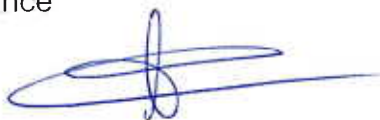
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1370982-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/52/S

Objet : Signature de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du Stade Municipal Félix Mayol au bénéfice de la Société Anonyme Sportive Professionnelle Rugby Club Toulonnais, pour l'expérimentation d'une fan zone

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	45
		Absent(s) :	3
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Rugby Club Toulonnais (RCT) ont établi le 16 décembre 2022 une convention portant mise à disposition du Stade Municipal Félix Mayol.

Cette convention comprend à la fois la mise à disposition des installations du stade, la mise à disposition à titre permanent de locaux situés dans l'enceinte sportive, ainsi que la mise à disposition des espaces, volumes et équipements extérieurs nécessaires au fonctionnement de l'enceinte sportive dénommés « enceinte élargie ».

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant le 10 novembre 2023 afin de permettre l'installation d'une boutique spécialement dédiée à la commercialisation de vêtements et d'objets divers se rapportant au Club de Rugby du R.C.T.

L'annexe II de la convention fixe les conditions de mise à disposition de « l'enceinte élargie » et stipule notamment que ces espaces sont spécialement et directement affectés au besoin de l'organisation des rencontres organisées par la SASP R.C.T., et ce notamment, afin de lui permettre de procéder aux opérations de contrôle et de sécurité des spectateurs.

Cette même annexe prévoit que toute autre activité et notamment les activités commerciales (dont notamment l'installation de food-truck et autres activités de restauration) sont strictement interdites dans le périmètre de l'enceinte élargie.

La SASP R.C.T. a sollicité la Ville de Toulon ainsi que les services préfectoraux afin d'expérimenter pour les 3 prochaines rencontres sportives à domicile, l'aménagement de l'enceinte élargie en « fan zone ».

Cette « fan zone » est destinée à animer les abords du Stade Municipal Felix Mayol lors de l'avant match. Elle a vocation à accueillir jusqu'à 2000 personnes en simultané.

Elle comprendra un dispositif d'animation sonorisée, des Food truck, des stands de débit de boisson ainsi que des jeux gonflables.

Le projet de cette « fan zone » a été présenté pour avis à la sous-commission départementale SCDERP/GH le 27 mars 2025.

A l'issue de cette première phase d'expérimentation et si le résultat est satisfaisant, la Ville de Toulon, la SASP R.C.T. et les services préfectoraux étudieront la possibilité de pérenniser ce dispositif pour les rencontres de la saison 2025-2026.

Les services préfectoraux étant favorables à cette expérimentation, il convient de modifier par voie d'avenant la convention de mise à disposition pour autoriser la présence d'activités commerciales au sein de l'enceinte élargie.

L'avenant n°2 aura uniquement pour objet de modifier l'annexe 2 de la convention de mise à disposition en permettant à la SASP R.C.T. de développer des activités à caractère commercial dans le périmètre de l'enceinte élargie, et ce, sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation d'occupation du domaine public communal, laquelle fixera les modalités pratiques et les conditions de cette occupation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : AFFAIRES JURIDIQUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-1 et- suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, relatifs à l'utilisation du domaine public,

Vu la demande de la SASP R.C.T. tendant à être autorisée à expérimenter pour les trois dernières rencontres dites à domicile de la saison 2024-2025 une « fan zone » dans le périmètre élargi de la convention de mise à disposition du Stade Mayol du 16 décembre 2022,

Vu l'avis de la sous-commission SCDERP/GH du 27 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Considérant qu'en date du 16 décembre 2022, la Ville de Toulon et la SASP R.C.T. ont conclu une convention portant mise à disposition du Stade Félix Mayol au bénéfice de la SASP R.C.T.,

Considérant que cette convention comprend notamment la mise à disposition des espaces, volumes et équipements extérieurs nécessaires au fonctionnement de l'enceinte sportive dénommés « enceinte élargie »

Considérant que la SASP R.C.T. souhaite aménager avant les rencontres sportives au sein de l'enceinte élargie une « fan zone » destinée à améliorer l'accueil du public,

Considérant que cette « fan zone » comprendra des activités à caractère commercial et qu'il convient dès lors de modifier par voie d'avenant l'annexe II de la convention du 16 décembre 2022 qui interdit toute exploitation commerciale au sein de l'enceinte élargie,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du Stade Félix Mayol au bénéfice de la SASP Rugby Club Toulonnais, et ce, afin de permettre à la SASP R.C.T. d'expérimenter pour les trois prochaines rencontres sportives de la saison, l'aménagement de l'enceinte élargie en « fan zone »,

- de dire que les modalités et conditions d'installation de la « fan zone » seront fixées dans le caractère d'une autorisation d'occupation du domaine public communal à intervenir,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

Madame MUSCHOTTI par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur DEPALLENS ne participe pas au vote.

Avant la présentation du dossier, Monsieur BONNEFOY et Madame VEYRAT-MASSON sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Massi', written over the printed name 'Maire de Toulon'.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Clémence Mounier', written over the printed name 'secrétaire de séance'.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1369765-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/53/S

Objet : Signature de la convention de servitude avec Enedis pour le passage de câbles souterrains de basse tension sur les parcelles cadastrées sections CD n°364 et 366, BZ n°116 et 168 sises à La Rode

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire des parcelles cadastrées section CD n°364 et 366, BZ n°116 et 168 sises à La Rode.

Les parcelles cadastrées section BZ n°116 et 168 sont affectées à l'usage de voie et d'espace public, et relèvent de la compétence de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Elles demeurent toutefois la propriété de la Ville.

Il en est de même pour une partie de la parcelle cadastrée section CD n°364 affectée à l'usage de voie.

La parcelle cadastrée section CD n°366, quant à elle, constitue un parking privatif.

Enedis a sollicité la Commune pour conclure une convention de servitude afin de passer des câbles souterrains de basse tension sur lesdites parcelles.

Dès lors, au titre de cette servitude, Enedis ou ses entrepreneurs dûment accrédités seront autorisés à pénétrer sur les parcelles précitées.

ENEDIS a valorisé cette servitude à 20 €.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale l'a estimée à 1 €.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en tant que gestionnaire a donné un avis favorable à la conclusion de cette servitude.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 07 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Considérant que la Commune de Toulon est propriétaire des parcelles cadastrées section CD n°364 et 366, BZ n°116 et 168 sises à La Rode,

Considérant qu'Enedis sollicite la Commune pour conclure une convention de servitude de passage de câbles souterrains de basse tension.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de servitude avec Enedis pour le passage de câbles souterrains de basse tension sur la parcelles cadastrées section CD n°364 et 366, BZ n°116 et 168 sises à La Rode, pour un montant de 20 €.

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

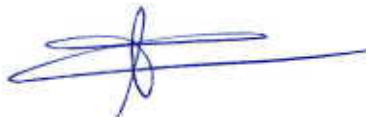
Avant la présentation du dossier, Monsieur CHARRETON sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Clémence Mounier', written in a cursive style.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1368211-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/54/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'engagement de principe de la Ville de Toulon à établir un bail emphytéotique au bénéfice du CEDIS pour la création d'une micro-crèche 223, Chemin du Béal

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emillen LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon est propriétaire de la parcelle cadastrée section CZ n°16 située à Toulon (83200), 223, Chemin du Beal, sur laquelle est édifié un bâtiment en R+1 composé au rez-de-chaussée d'un club de retraités et d'une salle polyvalente, et à l'étage d'un logement mis à disposition des Comités d'Intérêts Locaux, acquis par acte notarié des 21 et 23 avril 1980.

Par courrier du 31 juillet 2024, le CEDIS a sollicité la Ville pour la mise à disposition d'une partie de ces biens en vue de la création d'une structure de type micro-crèche.

La création de cet équipement s'inscrit pleinement dans les actions d'insertion sociale et professionnelle menées par l'association sur le territoire toulonnais. Le quartier Barbès, où se situe le bien, semble tout indiqué pour implanter cette nouvelle structure d'accueil du jeune enfant.

La Ville de Toulon est favorable à la réalisation de ce nouvel équipement qui permettra de satisfaire les besoins de la population du quartier et qui s'inscrit dans le cadre du plan Petite Enfance établi par la Ville. Compte tenu de la présence à proximité immédiate d'un club de retraités, ce nouvel équipement permettra également de développer une approche intergénérationnelle.

Des travaux importants étant envisagés pour aménager les locaux conformément à la destination pressentie, la Ville et le CEDIS envisagent de recourir à l'établissement d'un bail emphytéotique.

La durée de ce bail emphytéotique ainsi que ses conditions seront définies ultérieurement en tenant compte notamment du montant des investissements à réaliser par le CEDIS.

La durée du bail pourrait, à ce titre, être comprise entre 18 et 25 années.

Préalablement à la signature du bail emphytéotique, le CEDIS souhaite disposer d'un engagement de principe de la Ville, et ce, afin de lui permettre de finaliser l'opération d'un point de vue technique et financier.

Une fois le projet du CEDIS défini, le Conseil Municipal sera à nouveau consulté pour autoriser la signature du bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Oùï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Considérant que la Commune est propriétaire de biens immobiliers situés à Toulon (83200), 223, Chemin du Beal,

Considérant que le CEDIS a sollicité la Ville pour la mise à disposition d'une partie de ces biens en vue de la création d'une structure de type micro-crèche,

Considérant que la Ville de Toulon est favorable à la réalisation de ce nouvel équipement qui permettra de satisfaire les besoins de la population du quartier et qui s'inscrit dans le cadre du plan Petite Enfance établi par la Ville,

Considérant que des travaux importants étant envisagés pour aménager les locaux, la Ville et le CEDIS envisage de recourir à l'établissement d'un bail emphytéotique,

Considérant qu'afin de finaliser l'opération, le CEDIS souhaite disposer d'un engagement de principe de la Ville, préalablement à la signature du bail emphytéotique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable de principe à la mise à disposition d'une partie de l'immeuble communal sis 223, chemin du Béal à Toulon (83200) au bénéfice du CEDIS, et ce, dans le cadre de l'aménagement d'une structure d'accueil de petite enfance de type micro-crèche,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

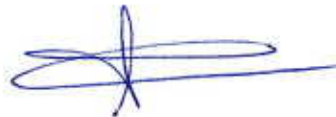
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1372593-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/55/S

Objet : Acceptation de l'offre d'achat de la société Blue Wave pour le local commercial situé 334 Avenue de la République, parcelle cadastrée section CM n°330 au prix de 252 000 € et signature de l'avant contrat de vente et de l'acte authentique de cession y afférents

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local commercial situé au rez-de-chaussée et à l'entresol de l'immeuble 334 Avenue de la République, constituant les lots de copropriété n°101 et 129, parcelle cadastrée section CM n°330, d'une superficie de 70 m² environ.

Ce local, sans intérêt pour la Commune et dépendant de son domaine privé, a été mis en vente et a trouvé preneur en la société Blue Wave représentée par M. ALIBERT Florian, pour un prix de 252 000 €, sans condition suspensive.

Blue Wave, dont les bureaux sont actuellement rue Seillon, est une société de location et de vente de catamarans de croisière, située au ponton H du port de Toulon. L'acquisition de ce local lui permettra de déménager ses bureaux et d'être au plus près de son activité.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé sa valeur vénale à 190 000 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 13 mars 2023 et sa prorogation du 11 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un local commercial, constituant les lots de copropriété n°101 et 129 d'une superficie de 70 m² environ, situé 334 Avenue de la République, cadastré section CM n°330,

Considérant que ce bien situé en copropriété fait partie du domaine privé de la Commune,

Considérant que la société BLUE WAVE représentée par Monsieur Florian ALIBERT s'est portée acquéreuse de ce local au prix de 252 000 € sans condition suspensive,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que l'avant contrat interviendra au plus tard le 31 mai 2025 et l'acte authentique le 31 août 2025 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ces délais pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'offre d'achat de la société BLUE WAVE représentée par M. ALIBERT Florian, du local sis 334 Avenue de la République, cadastré section CM n°330, au prix de 252 000 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer l'avant contrat dudit local à la société BLUE WAVE représentée par M. ALIBERT Florian avant le 31 mai 2025 et l'acte authentique avant le 31 août 2025,

- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,

- d'autoriser la société BLUE WAVE à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération,

- d'autoriser la société BLUE WAVE à solliciter la copropriété pour les autorisations nécessaires,

- d'autoriser la substitution de l'acquéreur par toute société dont le représentant est Monsieur ALIBERT Florian,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

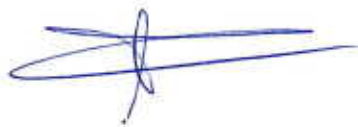
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1368748-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/56/S

Objet : Attribution de subventions à 29 associations au titre de l'action sociale

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emiliën LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique menée au titre de la solidarité et de l'action sociale, la Ville de Toulon développe une politique de soutien en faveur des associations locales œuvrant dans ces domaines.

Cet accompagnement permet aux associations de développer et pérenniser certaines activités, de mener des projets et de mettre en place de nouvelles actions.

Ainsi, il est proposé d'attribuer des subventions aux 29 associations présentées dans le tableau ci-dessous, afin de soutenir leurs actions et leurs efforts accrus en matière de solidarité ainsi que leurs interventions sociales pour un montant total de 64 500 €.

Associations	Montant	Description de l'activité	Tiers	Engagement
Association Départementale d'Entraide des Pupilles du Var ADEPAPE (3427)	600 €	Accompagnement social des personnes accueillies à la protection à l'enfance dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.	019221	S800000007
Association Développement Psychiatrie de Secteur ADPS (3625)	1 500 €	Insertion sociale des patients psychiatriques dans la société.	050014	S800000008
AGIR ABCD Association Générale des Intervenants Retraités (3432)	1 000 €	Accompagner les personnes de tout âge dans le but d'une meilleure intégration dans la société. Aides aux devoirs des enfants, aux démarches diverses, lien et insertion sociale, mobilité, apprentissage de la langue.	056363	S800000009
Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous mains de justice - ANVP (3272)	600 €	Préparer les détenus à leur réinsertion et accompagner les personnes placées sous-main de justice ne faisant pas l'objet d'incarcération mais se trouvant sous contrainte pénale.	023535	S800000010
API- DV Accompagner Promouvoir Intégrer les Déficiants Visuels - Délégation Sud Est (3388)	1 100 €	Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels. Développer l'autonomie des personnes âgées déficientes visuelles toulonnaises. Assistance à la vie journalière, assistance administrative, psychologique, cours de locomotion.	069396	S800000011

Association Développement Soins Palliatifs ASP VAR (3390)	1 500 €	Accompagner le deuil des familles. Faire connaître la réalité des soins palliatifs pour mieux les vivre. Recruter des bénévoles conformément à la demande qui augmente.	058336	S800000035
Autisme PACA (3548)	1 000 €	Organisation de groupes de parole et de rencontres encadrés par des professionnels médico-éducatifs pour les adolescents et adultes porteurs de trouble du spectre de l'Autisme.	072817	S800000012
AVENS - nouvelle dénomination - AVEFETH Espérance Var (3391)	10 000 €	Accompagner les familles de personnes vivant avec un polyhandicap et des troubles psychiques. Formations et réunions à thème réalisées pour les bénéficiaires, refonte du site internet.	001921	S800000013
Banque Alimentaire du Var (BAV) (3327)	8 000 €	BAV collecte tous les jours des denrées mises gratuitement à sa disposition. Le poids des denrées distribuées est de 2851 tonnes dans 48 communes varoises pour 7337 personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.	015263	S800000014
Bises de Clowns (3441)	2 500 €	Amener de la vie et de la joie aux personnes fragilisées en gériatrie, pédiatrie et établissements polyhandicap.	060695	S800000015
CAPE ou pas CAP (3447)	1 500 €	Soutenir la première boutique inclusive de vêtements de seconde main et de destockage pour enfants - Favoriser l'inclusion et l'insertion sociale et professionnelle des personnes porteuses de handicap intellectuel.	072815	S800000016
Club Thérapeutique Le Figuier (3445)	2 500 €	Ateliers thérapeutiques et expression corporelle. Ces activités regroupent une quinzaine de patients.	044895	S800000017
Coiffure du Cœur (3331)	2 000 €	Maraude, coiffure et distribution de produits d'hygiène pour les personnes démunies.	068649	S800000018
Comité du Var - Ligue contre le Cancer (3320)	1 000 €	Soutien aux malades du cancer et aux familles, commission sociale d'aide financière aux personnes malades.	001336	S800000019
EPE 83 - Ecoles des Parents et des Educateurs du Var (3384)	4 500 €	Service de soutien à la parentalité. Ecoute et orientation pour les parents qui se questionnent sur le comportement de leur enfant.	051014	S800000020
Fenêtre sur cour (3636)	500 €	Demande de subvention pour l'activité Art-thérapie au sein de l'UHSC (secteur fermé de psychiatrie de l'hôpital Sainte Musse de Toulon).	067008	S800000021
France Alzheimer Var (3425)	1 500 €	Soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et soutien de leurs aidants en proposant des activités.	052309	S800000022
Les amis de Coste Boyère (3348)	2 500 €	Goûters, bibliothèque, organisation de fêtes, loto, spectacles, cadeaux de Noël, fêtes des Mères/Pères, Pâques et sorties des résidents.	003252	S800000023

Les Amis de l'Horeb (3538)	500 €	Action d'écoute et de relation d'aide auprès des Familles de proches de personnes détenues au centre pénitentiaire Toulon La Farlède. L'association maintient le lien tout au long de l'année avec les populations.	030544	S800000024
Les restaurants du cœur (3443)	3 000 €	Distribution de denrées alimentaires et aide à la réinsertion sociale - Face à la crise, augmentation importante du nombre de bénéficiaires.	070103	S800000025
Ligue des droits de l'Homme (3367)	200 €	Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT.	037225	S800000026
Mouvement du nid (3549)	4 000 €	Accompagnement des personnes victimes du système prostitutionnel vers une réinsertion dans la société.	006988	S800000027
Phonambule (3485)	2 000 €	Musique à l'hôpital, un soin relationnel et culturel au chevet du patient (environ 2000 enfants bénéficiaires et 130 résidents âgés en gériatrie, ainsi que les soignants, personnels éducatifs et enseignants impliqués). Approche en douceur adaptée à chaque patient.	046195	S800000028
Planning familial varois (3418)	3 500 €	Sensibiliser et informer les jeunes sur les thématiques de la santé sexuelle, tout en leur proposant un accès aux soins de façon anonyme et gratuite.	068228	S800000029
Quoi2Neuf (3431)	1 000 €	Prise en charge de jeunes adultes porteurs de handicap avec un effectif exponentiel de 2 à 9 enfants en 3 ans.	071479	S800000030
Secours Populaire (3297)	2 000 €	Permanence d'accueil, de solidarité et relais santé. Soutien des familles toulonnaises en difficulté d'un point de vue alimentaire.	001362	S800000031
Trisomie 21 Var (3399)	1 500 €	Faire grandir l'inclusion sociale des personnes avec une déficience intellectuelle dont la trisomie 21. Propositions d'atelier divers : formation professionnelle alternative, atelier d'écriture, image de soi, sorties entre amis etc.. Participation aux prestations d'une éducatrice pour l'atelier communication.	008903	S800000032
UFC Que choisir Toulon (3299)	1 000 €	Assister les consommateurs toulonnais dans la résolution de leurs litiges consommateurs.	058881	S800000033
Visitatio (3343)	2 000 €	Modèle innovant et solidaire en soins palliatifs à domicile à Toulon. En créant des équipes mixtes composées de bénévoles formés et de soignants spécialisés.	070102	S800000034
Total	64 500 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Madame Dominique ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire : ACTIONS SOCIALES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Madame MUSCHOTTI par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur DEPALLENS ne participe pas au vote.

Monsieur RAYNAUD par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur CAMPUS ne participe pas au vote.

Madame DEPALLENS par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

Avant la présentation du dossier, Monsieur DE UBEDA sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

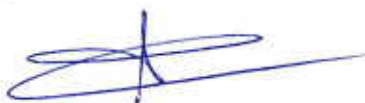
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1366241-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/57/S

Objet : Adhésion à 3 organismes participant à la valorisation de l'environnement

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique de développement durable, de protection environnementale et de promotion d'un développement touristique durable, la Ville de Toulon souhaite adhérer à des organismes visant à préserver et valoriser l'environnement.

Le programme « Pavillon Bleu » mené par Teragir, office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, est un éco-label qui récompense et valorise les communes qui font des efforts déterminants en matière d'environnement, symbole d'une qualité environnementale exemplaire.

La Commune de Toulon propose sa candidature pour la labellisation de trois plages sur le littoral toulonnais :

- plage du lido,
- plage Mistral,
- plage la Source.

Pour l'année 2025, les frais de participation sont fixés à 3 250 € (soit 2 830 € correspondant à la taille de la commune et 140 € par plage).

L'association des Communes Forestières (COFOR) du Var conseille et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et l'environnement. Elle a un rôle de représentation des collectivités et fait émerger des projets de développement durable des territoires forestiers.

Elle s'engage à :

- défendre les intérêts des communes,
- accompagner les communes,
- appuyer les territoires pour la protection du patrimoine forestier,
- participer à la mise en valeur du patrimoine forestier avec valorisation économique, sociale et environnementale du territoire boisé.

Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre d'habitants et s'élève pour l'année 2025 à 1 774 € TTC.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) est une association loi 1901 qui œuvre en faveur de l'amélioration du cadre de vie des communes. Il participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des « villes et villages fleuris » labellisés.

Ce label récompense l'engagement de la Commune en faveur de l'amélioration de la qualité de vie :

- la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics,
- le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité),
- le développement de l'économie locale,
- l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le montant de l'adhésion pour la Ville de Toulon est en fonction du nombre d'habitants et s'élève pour l'année 2025 à 1 500 €.

Les organismes bénéficiaires sont identifiés suivant le tableau ci-après :

ADHESION	Montant	Tiers	Engagement
Label Pavillon Bleu	3 250 €	057768	S730100034
Communes Forestières du VAR (COFOR)	1 774 €	052866	S730100035
Label Villes et Villages Fleuris	1 500 €	068113	S730100037
TOTAL	6 524 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire :
AMENAGEMENT DURABLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L110-1,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre du Vie du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025,

Considérant que la politique volontariste de protection environnementale, de valorisation du patrimoine et de la préservation de la biodiversité de la Commune doit être affichée,

Considérant que les demandes de labellisation « Pavillon bleu » présentent un intérêt pour la Ville et son développement touristique,

Considérant que l'adhésion de la Ville à l'association des Communes Forestières du VAR (COFOR) présente un intérêt communal,

Considérant que les demandes de labellisation « Villes et Villages Fleuris » présentent un intérêt pour la Ville et son développement touristique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion et la candidature de la Commune pour la labellisation de ses plages, dans le cadre du programme « Pavillon bleu », pour un montant de 3 250 €,

- d'autoriser l'adhésion à l'association des Communes Forestières du Var (COFOR), pour un montant de 1 774 €,

- d'autoriser l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), pour un montant de 1 500 €,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 "charges à caractère général" du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur LE BERRE par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur MASCARO ne participe pas au vote.

Avant la présentation du dossier, Monsieur TANGUY sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1369324-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/58/S

Objet : Renouvellement de la convention définissant les modalités de participation du Service Communal Hygiène et Santé de la Ville de Toulon à la mise en œuvre de la politique vaccinale par le Département du Var

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de ses missions de santé publique, le Service Communal Hygiène et Santé de la Ville de Toulon organise dans ses locaux des séances de vaccination gratuites et ouvertes aux enfants de plus de 6 ans et aux adultes.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise dans son article 71 que "les collectivités territoriales peuvent exercer des activités en matière de vaccination dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat".

Le Département du Var, agissant dans la mise en œuvre de la politique vaccinale, compétence déléguée par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, par voie de convention, assure la responsabilité et le financement de cette mission, favorisant, par un accès gratuit, la prévention et l'amélioration de la couverture vaccinale.

Compte tenu des relations instaurées dans ce domaine, depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation en 1983, entre le Département et les villes dotées d'un Service Communal Hygiène et Santé, la Ville de Toulon souhaite poursuivre le partenariat engagé avec le Département du Var.

Le Département assure ainsi la fourniture des doses vaccinales et la rémunération des professionnels de santé vaccinateurs. Le Service Communal Hygiène et Santé met à disposition les locaux et assure l'accueil, l'accompagnement et la gestion du fichier vaccinal.

Une convention a été signée, pour 3 ans, en juillet 2005 formalisant les engagements réciproques des deux collectivités, puis régulièrement renouvelée jusqu'en 2024.

Il convient donc de signer la convention relative à l'activité vaccinale du Service Communal Hygiène et Santé, au sein du Service Départemental de vaccination, pour les 5 prochaines années, de 2025 à 2029.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 71 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, attribuant la responsabilité de la vaccination aux collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2014/60/S du 14 février 2014, n°2016/96/S du 29 avril 2016, n°2019/215/S du 29 octobre 2019, n°2022/19/S du 28 janvier 2022, relatives aux signatures des conventions pour l'organisation des vaccinations,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer avec le Département du Var, la convention relative à l'activité vaccinale du Service Communal Hygiène et Santé au sein du Service départemental de Vaccination,

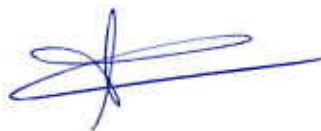
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Clémence Mounier', written in a cursive style.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1368154-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/59/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations relevant de la Sécurité Civile Communale, de la Sécurité Routière Communale et du Comité Communal des Feux de Forêts

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon soutient les initiatives d'associations qui s'engagent dans la vie locale, pour contribuer à l'intérêt général.

L'association Prévention Routière a pour objectif de diffuser une culture de prévention auprès des différents publics concernés par la prévention des risques, liés aux déplacements routiers et en particulier, les publics vulnérables.

Cette lutte contre l'insécurité routière est menée auprès des enfants et des jeunes, via l'éducation routière des conducteurs, des seniors et du grand public, tout au long de l'année, grâce à leurs bénévoles et à l'équipe administrative de l'association. L'association participera également aux journées de la sécurité routière 2025, organisées par la Ville de Toulon.

Cette année encore, cette association souhaite pérenniser ses actions de sensibilisation, dont le but est de sauver des vies en responsabilisant les usagers de la route, pour la rendre plus sûre. La subvention contribuera au bon fonctionnement de l'association.

L'association « amicale du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) de Toulon » a été créée en 2003, afin de favoriser la cohésion entre les membres du Comité Communal et la Ville. Il apporte son appui lors de manifestations d'informations du public sur les risques potentiels d'incendie et la protection des personnes et des biens.

Le Comité Communal des Feux de Forêts intervient également dans les écoles pour présenter les dangers des incendies et la prévention des risques associés. A ce titre, sont bénéficiaires, l'ensemble de la population qui se promène dans les massifs Toulonnais et les écoles, associées à l'action du Comité Communal des Feux de Forêts.

Il s'agit d'accorder une subvention à l'association « Amicale du CCFF Toulon » pour leur permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

L'association « MAD IN CISSON » est une association active depuis le 23 janvier 2023 qui a été créée en mémoire de Damien CUIN, élève au lycée Cisson.

Cette année encore, cette association a pour objectif de promouvoir la conduite de motorcycle, dans le respect des règles de sécurité, au profit, notamment, des élèves du Lycée professionnel Georges Cisson, situé à Toulon. Elle souhaite pérenniser ses actions, dont le but est de protéger les jeunes en les responsabilisant et les sensibilisant à la sécurité routière. La subvention contribuera au bon fonctionnement de l'association.

L'Association Départementale de Protection Civile du Var a notamment, pour objet, la mise en œuvre de tous les moyens dont elle dispose, pour assurer la protection des populations civiles contre les dangers, en temps de paix, comme en temps de crise, de prendre part à des actions de secours ou d'aide humanitaire.

En étroite collaboration avec la Ville, elle intervient régulièrement sur le territoire communal, à l'occasion d'évènements importants, au titre du Plan Communal de Sauvegarde (les besoins d'hébergement d'urgence de grande ampleur, les dispositifs de sécurité et de secours lors de manifestations et évènements de grande envergure).

En étroite collaboration et partenariat avec les pouvoirs publics qui soutiennent son action, elle organise des réunions d'information de la population, forme aux premiers secours, anime des conférences, des projections de films et pourvoit entre autres à la distribution d'ouvrages et de brochures. Elle participe également aux journées de la Collectivité de sécurité routière, en présentant un stand de premier secours et un second sur la confection d'un kit d'urgence, à destination des enfants. L'association envisage de poursuivre ces actions pendant l'année 2025 et sollicite le soutien de la Commune.

L'association Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var, conformément à ses statuts, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et le soutien des sapeurs-pompiers en exercice, des retraités, ainsi que de leur famille. Cette association a, entre autres, pour but :

- d'étudier l'ensemble des questions, relatif à l'organisation de la Sécurité Civile, en particulier celle se rattachant au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- de participer à la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours,
- de développer la formation et l'entraînement physique des sapeurs-pompiers,
- de dispenser l'enseignement de secourisme,
- de porter aide et assistance aux populations lors d'importantes catastrophes.

La subvention contribuera au bon fonctionnement de cette association.

Il convient donc de soutenir les actions de ces associations en leur octroyant des subventions de fonctionnement, pour un montant de 14 000 €.

Association	Montant	Engagement	Tiers
Association Prévention Routière (3383)	2 000 €	928200008	000968
Association « Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts » (3359)	3 000 €	928200007	055142
Association « MAD IN CISSON » (3453)	1 000 €	928200005	071812
Association Départementale de Protection Civile du Var (3613)	7 000 €	928200004	001877
Association Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var (3263)	1 000 €	928200006	065780
Total	14 000 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur **Luc DE SAINT-SERNIN**, 11ème Adjoint **au Maire** :
SECURITE CIVILE,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son livre V consacré aux dispositifs de soutien et d'accompagnement,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 5 associations listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 14 000 €,
- de dire que les crédits sont prévus sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

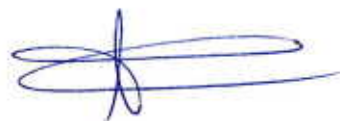
Monsieur CHENEVARD par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur de SAINT-SERNIN ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1366685-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/60/S

Objet : Attribution de subventions à 5 associations sportives au titre du budget 2025 affectée à la saison 2024-2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions, affectées à la saison 2024/2025, au titre du budget 2025, aux 5 associations sportives suivantes sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal :

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
SPORTEZ VOUS BIEN (3553)	2 000 €	Aide au fonctionnement et développement d'actions en faveur des personnes atteintes de maladie chronique	070210	S8001800130
FILS DE BESAGNE (3350)	4 000 €	Organisation 15 ^{ème} congrès de la fédération des supporters de rugby 4-6 juillet 2025	072834	S8001800131
BABY RUGBYCOTE D'AZUR (3659)	2 000 €	Aide au fonctionnement et développement d'actions en faveur de la découverte du Baby rugby	069212	S8001800132
ROLLER PROVENCE MEDITERRANEE (3657)	2 500 €	Aide au fonctionnement et développement d'actions en faveur de la découverte du Roller	054424	S8001800133
DYNAMITE FIGHT CLUB (3655)	16 000 €	Organisation manifestation au palais des sports le 7 mars 2025	071388	S8001800134
TOTAL	26 500 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 5 associations sportives, listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2024/2025, pour un montant total de 26 500 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,

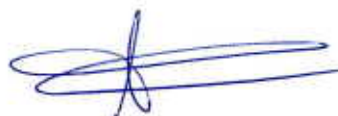
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1368377-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/61/S

Objet : Attribution d'une subvention au Tennis Club Toulonnais et signature de la convention afférente au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024/2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TANGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 € au titre du budget 2025 affectée à la saison 2024/2025 au Tennis Club Toulonnais sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement pour le Tennis Club Toulonnais étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville de Toulon et l'association bénéficiaire.

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
TENNIS CLUB TOULONNAIS (3664)	80 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Tennis et disciplines associées et développement d'actions en faveur du public Toulonnais	068368	S8001800135

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 €, à l'association Tennis Club Toulonnais, affectée à la saison sportive 2024-2025.

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

Avant la présentation des deux prochaines délibérations relatives à l'Opéra, je propose l'élection de Monsieur MORENO, à la présidence de la séance.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1368624-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/62/S

Objet : Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Opéra Toulon Provence Méditerranée au titre de l'année 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	52	Présents :	41
		Absent(s) :	7
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	26	Procuration(s) :	11

Madame Geneviève LEVY - Adjointe - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Virginie PIN, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Madame Josée MASSI, Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

L'Opéra Toulon Provence Méditerranée (TPM) est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dont la mission principale est d'organiser des spectacles vivants, lyriques, musicaux et chorégraphiques accessibles au plus grand nombre et participant largement au rayonnement culturel de l'agglomération toulonnaise et du Département du Var.

En renfort des soutiens apportés par les autres collectivités et pour faire face à la crise qu'il traverse, la Ville de Toulon souhaite s'engager auprès de l'Opéra, équipement culturel majeur et emblématique de la Ville, afin qu'il pérennise ses actions et consolide sa situation budgétaire

Dans cette optique, et afin de permettre à l'Opéra de Toulon de poursuivre ses missions culturelles dans les meilleures conditions tout en assurant une gestion responsable des finances publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide financière exceptionnelle de 150 000 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire : .,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 150 000 € à l'Opéra Toulon Provence Méditerranée au titre de l'année 2025,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,
- d'autoriser Monsieur Christophe MORENO, Adjoint au Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

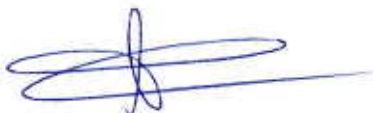
Avant la présentation du dossier, Madame MASSI, Monsieur CAVANNA, Monsieur TAINGUY, Madame JOUVE, Madame FORTIAS et Monsieur CAZAUX sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Geneviève LEVY,
Adjointe

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-Imc1369756-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/63/S

Objet : Attribution d'une aide financière à l'Opéra Toulon Provence Méditerranée dans le cadre de leur programmation "Hors les murs" 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	52	Présents :	41
		Absent(s) :	7
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	26	Procuration(s) :	11

Madame Geneviève LEVY - Adjointe - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Virginie PIN, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Madame Josée MASSI, Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TANGUY, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

L'Opéra Toulon Provence Méditerranée (TPM) est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dont la mission principale est d'organiser des spectacles vivants, lyriques, musicaux et chorégraphiques accessibles au plus grand nombre et participant largement au rayonnement culturel de l'agglomération toulonnaise et du Département du Var.

Depuis 2024, l'EPCC de TPM doit faire face aux contingences générées par la programmation « Hors les murs » et la campagne de grands travaux engagés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée sur le bâtiment.

En effet, la mise en place de cette programmation entre le Palais Neptune, le Zénith et le Théâtre Liberté a entraîné des surcoûts de production liés à l'augmentation des tarifs de mise à disposition des structures auxquelles se rajoutent les sites permettant de concevoir costumes et décors.

Dans ce contexte, la Ville de Toulon s'est engagée à soutenir l'EPCC de TPM sur une durée de 3 ans et a octroyé, au titre de l'année 2024, une première aide de 30 000 €.

Ainsi, dans le cadre de sa programmation « Hors les murs », il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière de 30 000 € à l'Opéra Toulon Provence Méditerranée, au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire : .,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de l'Opéra, Etablissement Public de Coopération Culturelle,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une aide financière de 30 000 € à l'Opéra Toulon Provence Méditerranée dans le cadre de leur programmation « Hors les murs » 2025,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,

- d'autoriser Monsieur Christophe MORENO, Adjoint au Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

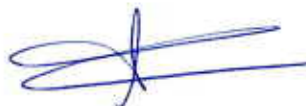
Avant la présentation du dossier, Madame MASSI, Monsieur CAVANNA, Monsieur TAINGUY, Madame JOUVE, Madame FORTIAS et Monsieur CAZAUX sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Geneviève LEVY,
Adjointe

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mam', written below the text 'Maire de Toulon'.A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line, written below the text 'secrétaire de séance'.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 2 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 2 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250328-lmc1369002-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 02/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

N° 2025/64/S

Objet : Cession de véhicules -
Vente en ligne

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21 Mars 2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Anaïs DIR, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVAR donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels, de diminuer son empreinte environnementale, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget, la Ville de Toulon met en vente de gré à gré ses biens réformés sur le site de courtage aux enchères en ligne : Agorastore.fr.

Ce dispositif permet de prendre connaissance des biens proposés par la Ville de Toulon.

Les montants de mise à prix sont assez faibles afin de susciter l'intérêt des acheteurs potentiels. En effet, l'expérience a montré qu'un prix de départ bas permet d'augmenter le nombre d'enchères et d'arriver au juste prix.

Les véhicules listés ci-après excéderont ou pourront excéder le seuil de 4 600 €.

Désignation	Code parc	Immatriculation	Marque	Modèle	Prix de départ
Camion fourrière	2468	AA-557-KP	RENAULT	MASCOTT	5 000 €
Minibus	1968	729 AWZ 83	RENAULT	MASTER	3 000 €
Fourgon	2090	86 BSR 83	RENAULT	MASTER	5 000 €
Fourgon hayon	2291	DJ-595-XL	RENAULT	MASTER	6 000 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 mars 2025,

Ouï l'exposé de Madame Marcelle GHERARDI, 20ème Adjoint **au** Maire : LOGISTIQUE,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat,

Vu la délibération n°2023/359/S du 3 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le soin de « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € »,

Considérant qu'au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre à la vente aux enchères en ligne sur le site Agorastore.fr les bien listés ci-dessus dont la valeur finale sera potentiellement supérieure à 4 600 €,

- de dire qu'en cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 20% à la mise à prix initiale puis de 40%,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Massi', written over the printed name 'Maire de Toulon'.A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and horizontal strokes, written over the printed name 'Clémence MOUNIER, secrétaire de séance'.

